

Réunion du 7 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 76  
Nombre de votants : 85

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Frédéric DOUET (suppléant de M. Gilles LÉVÊQUE), Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Corinne LAMARQUE (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Monique LARRADET, Patrick WARRYN (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Marlène LE DIEU DE VILLE, Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à M. Gérard IRIART), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jérôme TOULOUSE, Carole LARRIEU (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

**SECRETAIRES DE SÉANCE** : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 11 : AVENANT A LA CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AUX TRAVAUX REALISES PAR LE SDEPA POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SITUÉ DANS LE PERIMÈTRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE L'OFFICE DE TOURISME D'ORTHEZ**

**Rapporteur : M. Gérard DUCOS**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'antenne de l'Office de tourisme d'Orthez et afin d'améliorer l'environnement urbain lors de la réfection des façades du bâtiment, la communauté de communes a sollicité le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) afin qu'il soit procédé à l'enfouissement des supports de lignes aériennes du réseau public de distribution d'électricité, situés dans le périmètre de l'opération.

Les travaux de génie civil ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEPA, autorité déléguante de la concession de distribution d'électricité sur le territoire de la commune d'Orthez.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a proposé au SDEPA de participer financièrement à la réalisation de ces travaux. Le coût prévisionnel des études et travaux était estimé à 62 257,38 € HT.

La communauté de communes a participé aux travaux en versant au SDEPA une offre de concours d'un montant de 14 666,15 €, selon le détail technique et financier annexé à la convention approuvée lors du conseil du 12 novembre 2018.

Le montant prévisionnel des travaux a été dépassé de 32 758,73 € HT en raison de fouilles archéologiques supplémentaires. La convention signée le 7 janvier 2019 doit donc faire l'objet d'un avenant indiquant un montant de participation supplémentaire de la CCLO de 6 511,78 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

- **autorise** son Président à signer l'avenant à la convention conformément au projet annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

**Patrice LAURENT**

